

REGION WALLONNE

Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne

[Introduction](#)

[Volet statistique \(2001\)](#)

[Volet inventaire \(actualisation 2006\)](#)

[Volet analyse & recommandations \(2001\)](#)

Cette publication fait le point sur l'accès des Wallons aux droits fondamentaux garantis par la Constitution. Outre un volet statistique approfondi élaboré par l'IWEPS, il inventorie l'ensemble des mesures mises en oeuvre par la Région wallonne pour faciliter l'accès aux droits à la dignité humaine, à la santé, au logement, au travail, à l'environnement et à la culture, et fournit une analyse et des recommandations aux décideurs, le tout sous un format pratique et accessible aux professionnels comme au grand public.

Le Gouvernement wallon s'est fermement engagé à se mobiliser en faveur d'un développement économique et social conciliant croissance économique, développement durable et solidarité. Le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, adopté par le Gouvernement wallon le 20 janvier 2000, retient, parmi ses dix principes communs d'action, la volonté de ne laisser personne au bord du chemin et le principe de solidarité. Cette nouvelle dynamique suppose notamment que la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'exclusion se fonde sur une coordination accrue des différents outils créés à cette fin. De même, le Gouvernement insiste sur la nécessité de mener une évaluation de l'opportunité et de l'actualité des réglementations en vigueur.

Parallèlement, dans le prolongement du Rapport général sur la pauvreté, le Parlement wallon a adopté le 1er avril 1999, les décrets portant assentiment de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté. En vertu de cet accord, les partenaires s'engagent notamment à contribuer, chacun dans les limites de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport bisannuel sur la précarité, la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités d'accès aux droits. La participation de la Région wallonne à l'élaboration d'un tel rapport nécessitait un examen préalable de la situation sociale sur son territoire.

Il a dès lors paru opportun au Gouvernement wallon d'établir, en étroite collaboration avec les institutions directement ou indirectement concernées par toute forme d'exclusion, un Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne (Gouvernement wallon du 10 juin 1999, point 42). La DIIS a été chargée par le Gouvernement de coordonner et de superviser ce travail.

L'actuel Gouvernement a confirmé, dans son Contrat d'Avenir renouvelé pour les Wallonnes et les Wallons, sa volonté de soutenir une dynamique positive pour la Wallonie impliquant chacune et chacun d'entre nous. Pour ce faire, le CAR assigne au Gouvernement des objectifs de développement durable parmi lesquels figure celui de « faire progresser la cohésion sociale et valoriser le capital social wallon ».

La **cohésion sociale** y est définie comme « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et éviter la polarisation. Elle peut donc s'analyser comme un processus dynamique qui reprend l'ensemble des moyens mis en oeuvre pour assurer à tous l'accès aux droits fondamentaux. Ainsi définie, la cohésion sociale englobe toutes les politiques de lutte contre la pauvreté, l'exclusion, s'intégrant globalement dans une approche de développement durable. La cohésion sociale résulte de la force des liens qui unissent une collectivité. Elle dépend de l'accès des citoyens au

logement, à l'emploi, aux soins, à la culture, aux loisirs ».

Cette définition s'inspire de la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, réinterprétée par la DIIS dans le premier Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne.

Edité en 2001, le Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne a progressivement nécessité une actualisation ; ainsi le Volet Inventaire des mesures régionales de cohésion sociale a déjà été actualisé deux fois, par la DIIS avec l'ensemble de ses partenaires : une première fois en 2004 (période du 1/1/2000 au 31/12/2002), une deuxième fois en 2006 (période du 1/1/2003 au 31/12/2004). Et la prochaine actualisation devrait paraître en 2007 (période du 1/1/2005 au 31/12/2006).

L'actualisation du Volet Statistique par l'IWEPS est en préparation et sera publiée début 2007.

D'autres volets du Rapport s'ajouteront progressivement à ces deux premiers pour former une collection régulière, éditée par la DIIS, d'ouvrages de référence sur la cohésion sociale en Région wallonne.

Nombre de rapports parus : 3

Info : <http://cohesionsociale.wallonie.be>

Commande : via le site ou par courriel : DIIS@mrw.wallonie.be

Personne de contact : Mme Réjane Samain, 081/32.84.50